Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Ministère chargé de l'écologie

Examen par QCM
Contrôle des compétences pour l'intervention à proximité des réseaux

cerfa
N° 15464*01

Fiche des Coordonnées et des Engagements du Centre d'Examen

Au titre de l'article 22 de l'arrêté du 15 février 2012 relatif à l'exécution des travaux à proximité des réseaux

formulaire à retourner dûment rempli et signé à : examen-qcm-dt-dict@developpement-durable.gouv.fr

☐ Première inscription ☐ Mise à jour

Coordonnées du centre d'examen

**champs obligatoires*

Désignation du centre d'examen * : _____

Adresse électronique unique pour la réception des courriels émis par la plateforme nationale d'examen du MEDDE * :

_____

Adresse * : _____ Code postal * : _____ Commune * : _____

Nom et prénom du contact 1 * : _____ Tél. 1 * : _____

Adresse électronique 1 * : _____

Nom et prénom du contact 2 : _____ Tél. 2 : _____

Adresse électronique 2 : _____

Engagements du centre d'examen

Au nom du centre d'examen désigné ci-dessus, je m'engage au respect des conditions suivantes :

1. Le centre est en mesure de mettre à la disposition de chaque candidat à l'obtention de l'attestation de compétences, dans ses propres locaux ou dans des locaux séparés, un terminal informatique individuel donnant accès à Internet pour pouvoir utiliser la plateforme QCM du ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie ;
2. Chaque candidat reste, pendant toute la durée de l'examen, sous la surveillance continue d'un représentant du centre d'examen ;
3. Le contenu de l'examen fourni à chacun des candidats est exclusivement celui issu de la plateforme susmentionnée ;
4. Le centre attribue à chaque candidat un ticket à usage unique lui permettant d'accéder à la plateforme d'examen. Il assure seul la correspondance entre l'identité du candidat et le ticket qui lui est attribué. Cette correspondance est archivée par le centre a minima pendant 5 ans et tenue à la disposition de l'administration ;
5. Les conditions de l'examen et les critères réglementaires de réussite à l'examen sont expliqués aux candidats avant le démarrage de l'examen ;
6. Les critères de réussite à l'examen sont ceux générés automatiquement par la plateforme, et définis par la réglementation, sans modification ;
7. Pour les candidats « Opérateurs » qui auraient des difficultés de lecture des QCM signalées par leur employeur, le centre offre la possibilité de lecture à haute voix de ces QCM ;
8. Le centre fournit à chaque candidat ayant réussi l'examen une attestation de compétences, selon le modèle réglementaire ;
9. Le centre accepte le traitement statistique par l'administration des résultats des examens effectués sous sa direction, et qui sont archivés sous forme anonyme par le ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie (MEDDE) ;
10. Le centre accepte de répondre, et de faire répondre aux candidats ayant passé l'examen ainsi qu'à leurs employeurs, le cas échéant, à un sondage de l'administration sur le retour d'expérience tiré des examens effectués ;
11. Le centre adresse au MEDDE toute mise à jour d'au moins une des coordonnées du centre d'examen, en utilisant à cet effet le même formulaire Cerfa, et en cochant la case « Mise à Jour ».

Signature

Nom et qualité du signataire : _____ Signature précédée de la mention « lu et approuvé » :

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, garantit un droit d'accès et de rectification des données auprès des organismes destinataires de ce formulaire.